
Services externes: tarifs 2025



La tarification des services externes de prévention et protection au travail est régie par le Code du bien-être au travail (Livre II, Chapitre III, titre 3), qui fixe les cotisations forfaitaires minimales obligatoires pour les prestations des services externes. Cette tarification est liée à l'indice des prix à la consommation.

Sujets: [Service externe](#)

©: mis à jour le 23-01-2025 par la rédaction, prevent.be

Last change: 23.01.25

Une indexation réglementée

La tarification des services externes de prévention et protection au travail est régie par le Code du bien-être au travail (**Livre II, Titre 3, chapitre III**), qui fixe les cotisations forfaitaires minimales obligatoires pour les prestations des services externes. Cette tarification est liée à l'indice des prix à la consommation. Les tarifs officiels sont publiés par le SPF Emploi en janvier (voir tableau 1 et 2).

Tableau 1 - Cotisations forfaitaires 2025

Groupe tarifaire	≤ 5 travailleurs (€/trav.)	> 5 travailleurs (€/trav.)
1	45,92€	53,68€
2	65,62€	78,26€
3	82,79€	97,67€
4	104,78€	123,54€
5	122,89€	144,88€

Tableau 2 - Coût des unités de prévention et des prestations 2025

Unité de prévention (art. II.1-17 §1)	194,04€
Prestations Gestion des risques (art. II.1-19 §1)	148,76€ par heure p
Prestations Surveillance de la santé (art. II.1-19 §2)	100,29€ par prestation ou 148,76€ p

Source: **SPF Emploi**